

Thème : Absentéisme et échec scolaire

Exposé du cas

Professeur principal d'une classe de seconde d'un lycée général et technologique, vous êtes alerté par le nombre anormalement élevé des absences et retards de l'un de vos élèves. Au-delà de résultats scolaires régulièrement en baisse, de multiples signes comportementaux semblent témoigner de son décrochage scolaire progressif.

Question

Pourquoi devez-vous aider cet élève et comment proposez-vous de le faire ?

Documentation fournie avec le sujet

Extrait de la circulaire n° 2011-0018 du 31-1-2011 parue au bulletin officiel n° 5 du 3 février 2011

La lutte contre l'absentéisme scolaire est une priorité absolue qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative. Chaque élève a droit à l'éducation, qu'il soit soumis à l'obligation scolaire ou qu'il n'en relève plus. Ce droit à l'éducation a pour corollaire l'obligation d'assiduité qui est la condition première de la réussite et favorise durablement l'égalité des chances. Cette obligation s'impose à tous les élèves.

Il importe d'abord que les familles assument pleinement leur autorité parentale, qui est le premier de leurs devoirs. En mettant en œuvre la loi n°2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire, dont l'esprit réside dans le dialogue continu, l'École ne laissera plus aucun élève courir le risque de la déscolarisation, prélude à la désocialisation et, parfois même, à la délinquance.

Au sein du nouveau dispositif, la suspension des prestations familiales constitue l'ultime recours, mais son unique objectif est d'impliquer les familles, parfois très éloignées du monde de l'école, dans la scolarité de leur enfant, en améliorant le dialogue entre les parents d'élèves et le reste de la communauté éducative.